



Ministère de l'Intérieur

Vendredi 22 août 2014

Communiqué de presse

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, a signé le décret portant diverses mesures destinées à favoriser l'accueil des talents internationaux, qui entre en vigueur aujourd'hui. Il constitue la mise en œuvre au niveau réglementaire de certaines orientations décidées par le Président de la République lors du Conseil Stratégique de l'attractivité du 17 février dernier.

Après l'abrogation de la circulaire Guéant intervenue dès le 31 mai 2012 sur les étudiants étrangers, ce décret constitue une nouvelle étape de renforcement de l'attractivité de la France pour les mobilités de l'excellence, de la connaissance et du savoir. Il simplifie certaines démarches administratives pour les salariés très qualifiés, étudiants titulaires d'un master et chercheurs qui souhaitent s'installer ou se maintenir en France.

La création du passeport talents, prévue par le projet de loi relatif au séjour des étrangers en France présenté le 23 juillet dernier en conseil des ministres, permettra, dans la continuité de cette orientation politique, de renforcer la place de la France dans ces mobilités internationales nécessaires à son rayonnement et à sa croissance.

Service de presse de Bernard CAZENEUVE : 01 49 27 38 53